

**AUTORISATION DE STATIONNEMENT  
- 54 TOUR DE VILLE -**

**Entreprise BRAS TURLAN menuiserie**

**LE MAIRE DE MARCILLAC-VALLON,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande d'autorisation de stationnement déposée par M Eddy FRAYSSE- **Sté BRAS TURLAN Menuiserie** 12330 MARCILLAC-VALLON, pour stationner sur le trottoir, au droit de l'immeuble situé « 54, Tour de Ville » section G n° 232 (RD 901 en traverse), les engins nécessaires au déchargement et au grutage des matériaux du chantier.
- Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers ainsi que le bon ordre et la discipline de la circulation et du stationnement sur le domaine public pendant la durée des travaux.

**- ARRÊTE -**

- Article 1<sup>er</sup> - **OBJET :**  
Une autorisation est délivrée à l'**entreprise BRAS TURLAN Menuiserie** pour stationner ponctuellement sur le trottoir, au droit de l'immeuble situé « 54, *Tour de Ville* » section G n° 232 (RD 901 en traverse), les engins nécessaires au déchargement et au grutage des matériaux du chantier.
- Article 2 - **DURÉE :**  
L'autorisation est délivrée à titre précaire et révocable **entre le 23 septembre 2022 et le 14 avril 2023.**
- Article 3 - **PRESCRIPTIONS GENERALES :**  
Respecter l'affectation du domaine et le droit des riverains.
- Article 4 - **PRESCRIPTIONS TECHNIQUES :**  
Pendant toute la durée des opérations de déchargement, la circulation des piétons devra se faire sur les trottoirs situés de l'autre côté de la voie « *Tour de Ville* ».  
La signalisation nécessaire sera mise en place par le demandeur.
- Article 5 - **EXECUTION :**  
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Marcillac est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Marcillac-Vallon, le 22 septembre 2022.

A blue circular official stamp of the Municipality of Marcillac-Vallon is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The signature appears to be 'JP PÉRIÉ'.

**Jean-Philippe PÉRIÉ,  
Maire de Marcillac-Vallon**